



À VOUS LA RÉGION

TOURISME

PROMOTION ET COMMUNICATION TOURISTIQUES

Dans le cadre du Fonds régional pour le tourisme, la Région soutient des programmes d'animation et de mise en valeur touristique des territoires afin d'enrichir et de contribuer à promouvoir la destination Paris Île-de-France.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Soutenir la filière par des actions de promotion et de communication d'envergure régionale visant à valoriser l'Île-de-France et ses richesses.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- › Les collectivités locales et leurs groupements,
- › Les établissements publics,
- › Les associations loi 1901 et les fondations,
- › Les entreprises privées,
- › Les entreprises publiques locales,
- › Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur,
- › L'État.

QUELS TYPES DE PROJETS

PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Quelques exemples :

- Organisation d'événements et de spectacles mettant en valeur les richesses patrimoniales et naturelles des territoires,
- Actions de communication et de promotion pour la mise en valeur de nouvelles destinations touristiques,
- Actions d'animation touristique,
- Études de clientèle et de marché.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Frais de communication et d'impression,
- Achat d'espaces promotionnels,
- Frais de cabinet d'études,
- Frais relatifs à l'organisation d'événements (honoraires d'agences, location d'espaces, location de structure et de matériels, etc.).

Le taux d'aide maximal est de 50 % des dépenses éligibles.

QUELLES SONT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les projets doivent présenter au moins l'un des critères suivants :

- › Création ou maintien de l'emploi local,
- › Exemplarité en matière de développement durable,
- › Exemplarité en matière d'accessibilité : amélioration de l'accès aux sites, aux hébergements, aux transports, en particulier pour les personnes en situation de handicap,
- › Caractère innovant,
- › Contribution au développement de la destination Paris Île-de-France,
- › Amélioration de la fréquentation pour les sites touristiques.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- › La demande se fait en ligne sur la plateforme des aides régionales, mesdemarches.iledefrance.fr. L'utilisateur dispose d'un espace permettant d'interagir avec la Région.

Contact :
tourisme@iledefrance.fr

Informations pratiques :

www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme